



# Les responsabilités des CFA

## en matière de prévention et prise en charge des VSST



Les jeunes en formation professionnelle peuvent ne pas oser s'adresser à leur employeur pour signaler une situation de violence sexiste ou sexuelle.

Il est ainsi primordial qu'**elles et ils identifient le CFA comme un interlocuteur fiable et sécurisant** en capacité de les soutenir dans la recherche de solutions.

Distinguer les rôles des différent.es interlocuteur.ices qui pourront être sollicité.es par la victime :

- ↳ L'équipe pédagogique pour de **l'écoute, du soutien, des conseils**
- ↳ La direction du CFA pour la **prise en charge concrète** de la situation et le lien avec l'employeur

## Actions de **prévention** à mettre en place au sein du CFA

### ✓ **Prévention primaire** : analyser le risque et agir à sa source

Réunir un groupe de travail et en former les membres, quantifier le risque de survenue de violences sexistes et sexuelles dans les entreprises partenaires, réaliser une enquête auprès des apprenti.es, agir auprès des entreprises accueillantes...

### ✓ **Prévention secondaire** : informer et sensibiliser les apprenti.es

Réaliser des ateliers de sensibilisation, afficher de l'information dans les locaux, inscrire des articles spécifiques dans le livret d'accueil de l'apprenti ou dans toute autre communication à destination des jeunes en formation...

### ✓ **Prévention tertiaire** : penser le protocole de prise en charge d'une situation

Formaliser les étapes du signalement et de la prise en charge, c'est-à-dire déterminer qui accueille la parole et à qui faire remonter le signalement, qui réalise l'entretien avec la personne à l'origine de ce signalement et les autres personnes concernées, quel lien est fait avec l'employeur, quelles solutions temporaires ou durables peuvent être proposées au jeune...

Plus d'informations sur :  
[www.prst-occitanie.fr](http://www.prst-occitanie.fr)